

COMMUNIQUE

Le SNETAP-FSU reçu par un Ministre de l'Agriculture à l'écoute, mais avec des actes toujours en décalage des intentions affichées !

Un Ministre attentif aux analyses et à certaines demandes...

Sur la forme, après 10 mois d'échanges épistolaires compliqués, à défaut d'audience, et de rencontres avec le Cabinet pas toujours suivies d'effets, les échanges qui ont (enfin) pu avoir lieu, sur l'heure et quart accordée à la délégation SNETAP-FSU par Stéphane Le Foll, ont été de bonne tenue... Le principe d'une nouvelle demande d'audience permettant d'aborder des sujets plus spécifiquement corporatifs et statutaires a d'ores et déjà été acté, et une demande à être reçu en intersyndicale concernant les négociations qui s'ouvrent en matière de droit et de moyens syndicaux a été faite.

Sur le fond, pour le Ministre, le report de la loi d'avenir agricole à janvier 2014, pour des raisons de calendrier parlementaire surchargé, doit permettre d'avoir des temps d'échanges plus conséquents sur le projet de texte à paraître en juillet... Dont acte, et par suite le SNETAP-FSU entend bien que la période de négociations qui s'ouvre soit à la hauteur des enjeux en vue de redonner à l'Enseignement Agricole Public de réelles perspectives et les moyens qui vont avec. La rénovation du BTS ACSE sera un premier test de cette volonté ministérielle de passer aux actes, sachant par ailleurs que deux groupes de travail ont été actés pour le premier trimestre : sur les exploitations agricoles et ateliers technologiques, ainsi que sur les moyens de l'Enseignement Supérieur Agricole, en regard des orientations et objectifs de la loi d'avenir.

Quelques engagements à suivre

Concernant la déprécarisation, on retiendra :

- la mise à l'étude et la transmission des résultats d'expertise du seul scénario qui n'a pas été réellement envisagé pour l'instant, à savoir la nomination des collègues reçus directement sur leur CFA-CFPPA et leurs écoles du supérieur ;
- des sessions de concours pour les personnels administratifs qui devraient être avancées afin de coller aux CAP mouvement, en vue de maximiser le nombre de postes disponibles.

Concernant les dotations d'objectifs en personnels administratifs : après un an de « silence radio » de la DGER, des consignes ont été données afin que les modélisations lycée par lycée soient communiquées aux représentants des personnels en amont d'un groupe de travail qui se tiendra en septembre et du passage régulier des résultats de ces travaux en CTEA.

Concernant le budget 2014, deux volontés ont été exprimées par le Ministre :

- réviser la loi Rocard « plus que favorable à l'Enseignement Privé et inapplicable dans les faits » et expertiser la proposition du SNETAP-FSU de prise en compte dans les moyens alloués au Privé des subventions des collectivités territoriales (les MFR étant particulièrement favorisées)
- rendre plus visible les « effets » des postes créés dans l'Enseignement Agricole, en communiquant de façon circonstanciée dès la rentrée sur la traduction concrète région par région des 140 ETP rétablis, et en assumant des orientations nationales fortes et ciblées pour la rentrée 2014 et les suivantes...

Concernant la révision de la réforme de la voie professionnelle : la demande du SNETAP-FSU que soient revus en profondeur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des élèves, en particulier pour les élèves les plus fragiles, a été entendue, et en particulier le Ministre nous a suivi sur la nécessité d'une réécriture au premier trimestre d'une note de service plus adaptée concernant les classes spécifiques (enrichie sur le plan pédagogique et en prise directe avec l'exercice structures régional). Il a par ailleurs demandé à la DGER de suivre et de communiquer les chiffres dès les premiers résultats sur la session d'examen 2013, avec une étude approfondie à mener sur le nombre de décrocheurs aux différents niveaux du système (durant les 3 années de bac pro, mais également en BTS).

En outre, il a confirmé le moratoire sur les fusions et a précisé qu'un état des lieux nous serait présenté par la DGER.

Mais toujours peu d'avancées concrètes à ce stade

Force est de constater qu'en dépit de la qualité des échanges au cours de cette audience, des dossiers majeurs restent en panne ou se sont soldés par une fin de non recevoir... :

- intégralité du salaire des Assistants d'Education non budgétisé et affaiblissement par suite des services vie scolaire : négociations budgétaire toujours en cours, mais des chances d'obliger Bercy à revoir la donne assez faibles, avec une attitude ambivalente de la DGER (versus « c'est pas forcément mieux à l'Education Nationale »... ce qui est faux !)
- découvrant le dossier des CHSCT quant à la transposition en cours dans l'EAP, le Ministre s'est engagé à se l'approprier et à trancher in fine sur le bon niveau d'installation de ces instances, avec en regard les moyens de leur fonctionnement (la DGER penchant pour un CHSCT local en plus de la CoHS, là où le SNETAP plaide pour une articulation CHSCTREA et CoHS, seul scénario tenable en pratique, sauf à vouloir « enterrer » cette avancée pour les conditions de travail des agents de l'EAP...)
- revenir sur la décision de fermeture du LPA de Lapalisse, sur la base du vote majoritaire des élus régionaux d'Auvergne (motion du 25 juin)... « Tout simplement pas envisageable », réponse clairement inacceptable pour le SNETAP-FSU qui va par suite envisager la voie contentieuse !

Paris, le 27 juin 2013